

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION URBANISME, CONSTRUCTIONS ET MOBILITE

Objet : GESTION 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La sous-commission de gestion urbanisme, constructions et mobilité est composée de M. Michael FURHOFF et Mme Alizé DE LA HARPE.

Nous avons rencontré le Municipal en charge du dicastère, M. Eric ZUGER, accompagné de Mme Anouk PALTANI BAUMANN, cheffe de service, le 22 février 2017. Nous avons ensuite communiqué par mail une liste de questions à laquelle ils ont répondu par écrit dans un délai très respectable. Nous les remercions donc très chaleureusement pour leur accueil, ainsi que pour leur disponibilité pour nous expliquer les divers services de leur dicastère et pour avoir répondu à toutes nos questions avec clarté.

Personnel

L'effectif du Service urbanisme, constructions et mobilité se compose de 9 collaborateurs représentant 7.2 EPT au 31 décembre. De plus, ce service forme en permanence un apprenti de commerce.

Urbanisme

Plan Général d'Affectation (PGA)

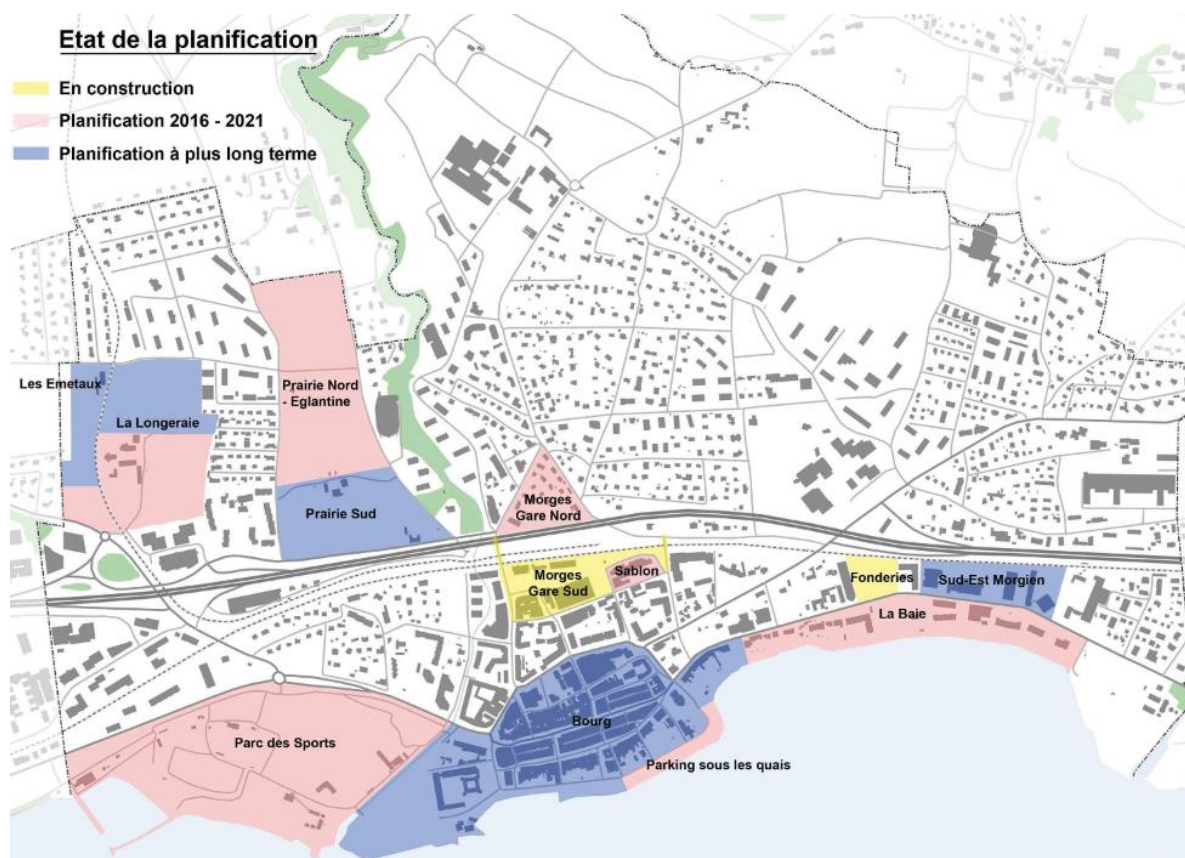
En ce qui concerne le PGA, le service urbanisme, constructions et mobilité a intégré une forme de démarche participative permettant à la population de proposer certaines orientations à la révision du PGA, ce qui s'avère être une bonne chose. En effet, les personnes qui souhaitaient s'exprimer pouvaient le faire et étaient entendues. Toutes les propositions étaient évaluées d'une manière technique. Certaines d'entre elles ont donc été intégrées, d'autres non, puisqu'elles étaient contraires à la LAT, à la politique de développement de la Commune ou encore à la demande de la majorité.

Planifications localisées

En ce qui concerne le vœu de la commission de gestion 2015 sur l'accessibilité au lac pour les baigneurs, il a été accepté par la Municipalité et étudié notamment dans le cadre du projet d'aménagement du Parc des Sports. Il s'agira de dire s'il a été répondu ou non dans les phases finales du projet.

Grands projets

En ce qui concerne les grands projets d'aménagement de la Ville de Morges (Morges Gare-Sud, reconstruction de l'Ilot-Sud, PPA « Prairie-Nord/Eglantine », PPA « Parc des Sports », etc.), ceux-ci ont été très bien menés à travers une bonne organisation et une bonne coopération entre les services. Il est intéressant de préciser que le projet Morges Gare-Sud, vu son envergure, s'est vu octroyer un chef de projet direct dédié à ce projet uniquement afin de gérer et de faire le lien avec toutes les parties prenantes (ville, CFF et Fonds SIMA (UBS) notamment) du point de vue de la Municipalité ce qui était selon nous une idée très pertinente, voire indispensable, pour que le projet se réalise de manière optimale pour les futures infrastructures des Morgiennes et des Morgiens.



Mobilité

Volet mobilité du Plan directeur communal

En termes de planification de la mobilité sur le territoire communal, lors de l'année 2016 a eu lieu la rupture de la relation contractuelle liant la Municipalité au mandataire en charge de l'étude du Plan directeur des circulations (PDCirc). Les raisons de la rupture ont été présentées en détail au Conseil communal le 3 février 2016. Il s'agissait principalement du fait que le PDCirc n'apportait rien d'innovant. Il se limitait en effet à proposer une série de mesures routières sur des mesures faites sur le terrain (pour certaines déjà en voie de réalisation) sans proposer de réelle stratégie d'accessibilité multimodale intégrée pour l'ensemble du territoire morgien. Ce document n'apportait

donc ni une direction ni des solutions en vue d'assurer un développement cohérent et mesuré de la mobilité en ville de Morges pour le futur. Ainsi, la Municipalité a soutenu que ce document ne pouvait servir de base solide de planification et ne répondait ni aux attentes du Canton ni aux attentes des différents services de la Ville de Morges. Toutefois, certains éléments du rapport de l'étude du PDCirc ont été considérés et intégrés dans la réflexion dans le cadre du volet mobilité du plan directeur communal.

Politique de stationnement

Les places de stationnement publiques sont inventoriées sur le géoportail de la Ville de Morges (<https://map.morges.ch/>) dans le thème de mobilité. Les places de stationnement publiques réservées aux voitures sont au nombre de 3'097 (y compris 979 places pour les deux roues et 32 places de livraison).

La direction Urbanisme, constructions et mobilité a collaboré avec l'Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges et les CFF en vue de proposer des solutions à la fermeture provisoire du P+Rail de la gare de Morges durant la phase de construction du futur parking. Les réflexions menées ont débouché sur plusieurs mesures régionales (demande au canton d'améliorer la cadence du BAM à heure de pointe, optimisation de la gestion des P+R existants dans la région, etc.) ainsi que sur une mesure relative à Morges qui est le report de 40 abonnés actuels les plus nécessiteux dans le parking de la patinoire. Les abonnements seront vendus au tarif actuel du stationnement P+Rail en gare de Morges et les CFF paieront 120 CHF/mois et par place à la Ville de Morges en vue de compenser les pertes de revenu générées par ces abonnements. Cette mesure est issue d'un compromis fait par la Municipalité qui a souhaité pérenniser la bonne collaboration initiée avec les CFF durant cette phase de travaux. De plus, la Municipalité a accepté que les utilisateurs journaliers soient redirigés vers le parking du Parc des Sports aux conditions actuelles (durée et coût du stationnement inchangés).

Réaménagements routiers

Les réaménagements routiers ont bien été pensés dans le but de fluidifier le trafic. De plus, ils ont été réfléchis afin de privilégier entre autres les transports publics ainsi que la mobilité douce (vélo notamment) ce que nous considérons comme une bonne chose dans une perspective de développement durable.

De plus, le service urbanisme, constructions et mobilité a consulté les usagers via la commission consultative pour les projets d'ampleur (présence de ProVélo et représentation de Mobilité piétonne par l'association Rue de l'Avenir notamment) afin de trouver les solutions les plus pertinentes et les mieux adaptées.

URB2016 vœu N° 1 : Que la Municipalité privilégie les dessertes des transports publics lors de la construction de nouveaux quartiers.

Semaine de la mobilité et le PARK(ing) DAY

L'événement PARK(ing) DAY avait pour objectif la sensibilisation de la société civile à l'occupation de l'espace public par le stationnement. Chacune des 14 équipes a pu proposer un concept de réaménagement possible des places de parc. Cela a permis

de débattre avec la population du potentiel de réaffectation de l'espace public par la relocalisation du stationnement en mettant en valeur les futurs parkings souterrains. Le service urbanisme, constructions et mobilité tient à organiser un événement par an dans le cadre de la semaine de la mobilité. Les ressources humaines et financières allouées au service ne permettent pas d'organiser plus d'événements de ce type.

URB2016 vœu N° 2 : Que la Municipalité organise d'avantage d'événements promouvant la mobilité douce.

Finalement, le service urbanisme, constructions et mobilité a souhaité augmenter la cadence des bus puisqu'il a constaté une augmentation de la fréquentation des TPM (augmentation du nombre de voyageurs), ce que nous considérons comme une bonne initiative. C'est pourquoi de nombreuses réflexions ont été faites (et le sont encore à l'heure actuelle). Il s'agira notamment d'offrir la priorité aux bus aux carrefours régulés et de créer des voies bus là où cela est possible et opportun notamment.

Transports publics

En ce qui concerne la mobilité durable, le service urbanisme, constructions et mobilité a décidé de promouvoir davantage les vélos en libre-service (Publibike) puisqu'ils ont constaté une utilisation modeste de ce service notamment à cause d'un mauvais emplacement de certaines stations. La nécessité de repenser le réseau en relocalisant les stations mal positionnées va donc faire l'objet d'une réflexion. Les détails de la situation se trouvent ci-dessous.

L'utilisation est considérée comme faible à moyenne selon les stations. Les stations de la gare de Morges et de Medtronic fonctionnent relativement bien (respectivement 916 et 722 transactions par an en 2016). Forte utilisation pendulaire et très faible utilisation dans les quartiers résidentiels (les stations de la Burtignière et du Delay enregistrent respectivement 35 et 49 transactions sur l'année 2016 ce qui est très faible). Nécessité de repenser le réseau en relocalisant les stations mal positionnées. Sur le plan financier, la Ville de Morges paie à Publibike un forfait annuel. Remplacement des 5 anciennes stations par 6 nouvelles stations, aux standards modernes (nouveaux vélos, plus de système d'accroche, emprise au sol moindre, 70% de la flotte sera composée de vélos électriques). La station supplémentaire est une division en deux de la station actuelle de la gare compte tenu des futurs travaux sur la place de la gare. Une station sera proposée au nord de la gare (sous pont autoroutier) et une station au sud de la gare (rue centrale). Relocalisation des stations sous-utilisées pour mieux répondre aux attentes des clients. De futures stations sont en cours de réflexion, mais ne seront pas installées à court terme. Publibike cherche aussi à développer un partenariat avec les entreprises de la région en vue d'étendre le réseau. La Ville soutient Publibike dans ces démarches. Les nouvelles stations seront installées dans le courant de l'été et une inauguration du nouveau système est prévue pour le jeudi 21 septembre 2017. Ces stations n'engendreront aucune incidence financière supplémentaire au paiement du forfait annuel d'exploitation par la Ville de Morges à Publibike.

Bureau des autorisations de construire

Comme le PGA est en révision, le Service urbanisme, constructions et mobilité se retrouve avec deux plans en parallèle (PGA et RPGA) auxquels il est nécessaire d'être conforme. Cela a donc amené une charge de travail supplémentaire pour le bureau des autorisations de construire qui a été gérée convenablement.

URB2016 vœu N° 3 : Que la Municipalité s'efforce d'accélérer et de simplifier les procédures administratives pour l'obtention de subsides pour les projets de développement durable de particuliers.

Construction d'un nouveau bâtiment à l'Avenue des Pâquis 34

D'après le rapport « Urbanisme, constructions et mobilité » (p. 11), la visite de fin de travaux a mis en évidence un non-respect du permis de construire par l'aménagement de logements en lieu et place de surfaces destinées à de l'activité et le projet fait l'objet d'une dénonciation à la Préfecture. Le propriétaire risque lui-même une dénonciation à la préfecture qui instruit l'affaire et peut prononcer une amende proportionnelle au gain illicite. Bien qu'il soit légitime de faire respecter les conditions du permis de construire, l'échec flagrant des surfaces commerciales des Charpentiers et leur évident surdimensionnement, on peut se demander s'il est bien nécessaire de s'acharner à vouloir imposer de nouvelles surfaces « destinées à de l'activité » dont on sait déjà qu'elles ne trouveront pas preneur.

La politique en place tente de maintenir une urbanisation mixte entre logement et emploi pour tenter de limiter les besoins en mobilité. Par ailleurs, il revient au propriétaire (ou promoteur) le choix de réaliser un projet en fonction des risques qu'il souhaite ou puisse prendre en relation avec le cadre légal connu.

Finalement si des surfaces d'activité sont libres c'est parce que l'augmentation des prix de location est bien supérieure à celle du coût de la vie.

Conclusion

Le dicastère Urbanisme, constructions et mobilité est en étroite collaboration avec d'autres services vu le noyau central que la planification du territoire représente. Dès lors, il est très sollicité pour ses activités variées qui nécessitent beaucoup d'échanges avec les autres services (beaucoup de réunions). Cependant, il semble relever ce défi de manière pertinente puisque le dicastère fonctionne correctement.

Le remaniement des dicastères demande un temps d'adaptation, mais cela semble convenir et ne pas poser trop de problèmes dans l'immédiat.

Récapitulatifs des vœux

URB2016 vœu N°1 : Que la Municipalité privilégie les dessertes des transports publics lors de la construction de nouveaux quartiers.

URB2016 vœu N°2 : Que la Municipalité organise d'avantage d'événements promouvant la mobilité douce.

URB2016 vœu N°3 : Que la Municipalité s'efforce d'accélérer et de simplifier les procédures administratives pour l'obtention de subsides pour les projets de développement durable de particuliers.

Pour la commission de gestion
La présidente

Patricia Correia Da Rocha

Pour la sous-commission
La présidente

Alizé de la Harpe